

PREAVIS MUNICIPAL
N°15 / 2016
AU CONSEIL GENERAL

concernant

le budget 2017

&

**La fixation du plafond en matière d'endettement
pour la législature 2016-2021**

DELEGUE MUNICIPAL: M. Frédéric Rey, Syndic

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

Comme de coutume lors de la dernière séance du Conseil Général de l'année, nous vous présentons, pour approbation, le budget de la bourse communale pour l'année suivante.

La Municipalité l'a accepté dans sa séance du 8 novembre 2016 et il présente un excédent de charges présumé de CHF 76'620.- sur un compte de fonctionnement de CHF 3'135'080.-.

Les principales différences en rapport au budget 2016 proviennent des postes suivants :

- Les recettes fiscales sont estimées raisonnablement. Les entrées sont revues à la baisse de CHF 175'000.- sur les personnes physiques. Il faut noter que l'augmentation d'impôts votée lors du Conseil Général du 21 septembre, ne sera effective que dans les comptes communaux 2018.
Sur les personnes morales, l'estimation des recettes sont également revues à la baisse de CHF 95'000 par rapport au budget 2016.
- Péréquation horizontale : diminution des charges estimées par le canton de CHF 55'000.-
- Facture sociale : diminution des charges estimées par le canton de CHF 217'000.-
- Participations aux charges cantonales : augmentation des charges de CHF 7'000.-
- Début de la convention avec la fondation signéranne pour la location des locaux :
 - o Location bureau administration : + CHF 40'000.-
 - o Location salle communale + CHF 10'000.-
 - o Prestations employé communal facturées à la fondation: - CHF 30'000.-
 - o facturation de la location de la place de parc de l'auberge : - CHF 10'000.-
- Amortissements : Comptabilisation de CHF 64'650.- correspondant à l'amortissement de la place de jeux, des travaux d'aménagement des nouveaux locaux communaux, des travaux sur les routes (médián central) de 2014.

Ce budget, certes prudent, démontre toutefois que les charges communales sont maîtrisées. En faisant abstraction des amortissements (CHF 64'650.-), l'attribution aux réserves pour débiteurs douteux (CHF 10'000.-) et tenant compte du prélèvement sur les réserves (CHF 47'300.-), la perte nette d'exploitation sur le budget 2016 s'élève à CHF 49'270.-.

Les factures cantonales continuent d'afficher une augmentation moins rapide que par le passé ce qui est toujours réjouissant.

Dans le cadre de la présentation du budget et selon les dispositions légales en la matière (article 143 de la Loi sur les Communes et 22a du règlement sur la comptabilité des communes), nous devons également proposer le plafond d'endettement pour la législature que nous désirons fixer au même niveau que la législature précédente, à savoir CHF 9'500'000.-. Actuellement les emprunts de la commune s'élèvent à CHF 3'300'000.- et la différence doit nous permettre de réaliser les projets prévus dans le plan d'investissements de la législature. Nous vous rappelons que ce chiffre n'est pas un chèque en blanc à la Municipalité puisque chaque investissement devra être accepté par le Conseil Général au préalable.

Au vu de ce qui précède, nous prions

LE CONSEIL GENERAL DE SIGNY - AVENEX

Vu le préavis municipal 15/2016

Où le rapport de la commission de gestion,

Attendu que le présent objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

1. D'accepter le budget 2017 tel que présenté.
2. De fixer le plafond d'endettement à CHF 9'500'000.- pour la durée de la législature 2016-2021.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire

Frédéric Rey

Marianne Bardel

Signy, le 8 novembre 2016